



## Procès-verbal de délibération d'assemblée générale extraordinaire

L'an deux mille treize, le 07 mars à 20h30,  
les membres de l'association de parents d'élèves de l'enseignement libre (Apel) de l'Ensemble scolaire Edmond Michelet se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation du président au nom du conseil d'administration, conformément aux statuts.

La présidente constate que suite à l'absence de quorum lors de l'AGE du 1<sup>er</sup> février 2013, cette AGE du 7 mars n'a pas besoin du quorum pour délibérer valablement conformément à l'article 8.II des statuts.  
L'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée.

Nathalie Armand, Présidente, rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Modifications des statuts

Nathalie Armand dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts ;
- un exemplaire des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;

Nathalie Armand rappelle la motivation de faire évoluer les statuts qui datent de 2008 : les mettre en conformité avec ceux préconisés par l'Apel Nationale.

Nathalie Armand rappelle que le projet de statuts a été travaillé en Bureau puis proposé aux Administrateurs pour validation.

La Présidente procède à la lecture des articles des nouveaux statuts.

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte et plusieurs explications sont échangées entre les membres de l'assemblée.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, Nathalie Armand met successivement aux voix la résolution suivante :

« L'assemblée ici présente approuve-t-elle le projet de statuts tel que présenté et débattu ce soir ? »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé des membres du bureau.

Fait à Brive, le 08 mars 2013

Nathalie Armand,  
Présidente

Sandrine Peyre-Brosson,  
Secrétaire